

REGLEMENT DU VIDE GRENIERS

07.06.2026

*Ce vide greniers est exclusivement réservé aux particuliers

*Il se déroulera sur le parking de l'école de Sainte Foy d'Aigrefeuille, de 8h30 à 18h00 le site sera ouvert à partir de 7h00

*Les emplacements seront attribués dans l'ordre de réception des bulletins d'inscription

*Les exposants seront accueillis par les organisateurs et dirigés vers l'emplacement qui leur aura été attribué à l'inscription.

Tous les véhicules à moteurs seront interdits sur le site de 8h30 à 18h00

Les emplacements auront une dimension minimum de trois mètres au prix de 10€ plus 3€ le mètre supplémentaire.

Le paiement se fait exclusivement par chèque à l'ordre du « CDF-SFA » et au plus tard le 31 Mai 2026. Par voie postale : MAIRIE DE SAINTE FOY D AIGREFEUILLE 1 Place de la Mairie 31570 Sainte Foy d'Aigrefeuille OU dans la boîte aux lettres ou au secrétariat à la même adresse.

*Toute réservation non accompagnée des 3 pièces obligatoires (le bulletin d'inscription, la photocopie de la carte d'identité de l'exposant et le règlement) ne sera pas prise en compte.

Aucune modification d'emplacement ne pourra avoir lieu. Aucune inscription ne sera prise le jour de la manifestation. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence. Aucun matériel ne sera fourni par les organisateurs.

Par leur adhésion, les exposants déclarent renoncer à tous recours contre l'association organisatrice en cas de perte, de vol, de détérioration...durant la manifestation.

Tous les objets exposés demeurent sous l'entière responsabilité des propriétaires à leurs risques et périls. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (pas de barbecue, pas de produits inflammables...).

Ne vendre que des objets personnels (toutes ventes de produits alimentaires, d'armes en état de marche, d'animaux vivants ou morts est interdite)
Ne pas être commerçant(e)

Ne pas avoir participé à plus de deux vide greniers dans l'année civile-

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure, ce qui les entraînera au remboursement de l'intégralité des sommes versées.

La restauration payante et la vente de boissons sont exclusivement réservées aux organisateurs.

L'évènement terminé, les lieux devront être restaurés dans un état impeccable, les exposants ne doivent pas laisser d'objets en décharge.

Toute demande de renseignement s'effectuera uniquement au 06.82.28.16.35

ou à l'adresse mail : cdf.sfa@gmail.com

Documents imprimés par nos soins - Merci de ne pas jeter sur la voie publique

COMITÉ DES FÊTES DE SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE

**ATTESTATION A RETOURNER AU PLUS TARD LE 31 MAI 2026
RENSEIGNEMENT AU 06.82.28.16.35 OU CDF.SFA@GMAIL.COM**

Je soussigné(e) :

Nom : Prénom:.....

Né(e) le : à Département :

Adresse :

Code Postal: Ville :

Téléphone : Mail:

Titulaire de la pièce d'identité N° :

Délivré le : Par

N° d'immatriculation de mon véhicule :

Accompagnateurs :

Stand de 3 mètres minimum à 10€ / 3€ par mètre linéaire supplémentaire.

Nombre de mètres linéaires souhaités (min.3m) : 10€ +x3€ =.....€

Chèque à l'ordre du « CDF-SFA » N°.....Banque.....

Joindre au règlement la copie recto/verso de la carte nationale d'identité et le présent document complété.

Envoyer à la Mairie - 1 place de la Mairie - 31570 Sainte Foy D'Aigrefeuille.

Vide greniers du 7 JUIN 2026 organisé par le comité des fêtes :

Déclare sur l'honneur :

*Ne pas être commerçant(e)

*Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code du Commerce)

*Ne pas avoir participé à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code Pénal)

Avoir pris connaissance du règlement

Nom :Prénom :.....

Fait à :Le :

Signature :

Toute demande de renseignement s'effectuera uniquement au 06.82.28.16.35 ou à l'adresse mail : cdf.sfa@gmail.com

Documents imprimés par nos soins - Merci de ne pas jeter sur la voie publique